



Conseil de laboratoire de Droit et changement social du 2 novembre 2015

Membres présents : Catherine Del Cont, Jacques Fialaire, Pascal Caillaud, Nathalie Bellocq-Lacoustète, Katia Barragan, Virginie Gautron, François Rousseau, Nicolas Hutten, Alexandra Davase, Rafael Encinas de Munagorri

Membres représentés : Bertrand Faure, Franck Héas, Raphaël Romi, Marine Friant-Perrot, Diana Ruiz

Membres excusés (procuration tardive) : Frédéric Martin,

Les deux points principaux de l'ordre du jour sont abordés.

I. Examen des demandes de financement et modalités de prise en compte

Après examen de la situation budgétaire de fin d'exercice, il est procédé à l'examen des demandes formulées par les enseignants-chercheurs et chercheurs pour fin 2015 et 2016 à partir d'un tableau récapitulatif. Le Conseil de laboratoire formule son avis sur chacune des demandes.

La discussion sur les modalités de prise en compte est menée à partir du précédent compte rendu du Conseil du laboratoire du 22 juin 2015 dont il est apporté certaines précisions insérées dans le présent texte :

Les demandes adressées par les chercheurs au laboratoire sont insuffisantes, tardives et trop souvent imprécises. Elles ne permettent pas ni d'opérer des choix de politique scientifique, ni de prévoir les dépenses budgétaires.

Pour améliorer la situation, quelques principes sont soumis pour avis au Conseil de laboratoire.

- toutes les demandes doivent être adressées, sauf impossibilité, par voie électronique à l'adresse générique dcs@univ-nantes.fr) Les demandes formulées oralement ne seront plus prises en compte.

- les demandes seront présentées, pour information et avis, sous forme d'un tableau tous les trois mois au Conseil de laboratoire. Le Conseil de laboratoire se réunira, dans la mesure du possible, quatre fois au cours de l'année civile : en février, en avril, en septembre, en novembre. Le calendrier sera prévu assez à l'avance pour permettre aux membres du laboratoires de formuler leurs demandes avant le Conseil de laboratoire.

- La décision d'acceptation ou de refus des demandes intervient dans les meilleurs délais après le Conseil. Elle peut être conditionnée à la fourniture d'éléments non précisés (budget d'un colloque, recette à mobiliser, etc.).

- les demandes formulées par les membres permanents du laboratoire nécessitant une mise en place rapide, c'est-à-dire avant l'avis du prochain Conseil de laboratoire, ou encore les demandes urgentes ne seront traitées que par exception, lorsque cela est possible. Les responsables d'axes/équipes en lien avec l'équipe de direction formuleront alors un avis consultatif sur l'opportunité de la demande,



qui sera examiné lors du prochain Conseil de laboratoire. Dans tous les cas de figure, le chercheur doit faire établir un ordre de mission et produire des justificatifs dans l'éventualité d'un remboursement. Les missions doivent être prévues au moins une semaine à l'avance en cas de déplacement en France, et trois semaines pour un déplacement à l'étranger.

- les demandes émanant des doctorants seront traitées avec une attention particulière, si possible dans les meilleurs délais. Elles doivent aussi être adressées à l'adresse générique (dcs@univ-nantes.fr). La direction du laboratoire apportera une réponse au doctorant, avec copie au directeur de thèse, pour information et pour s'assurer de la cohérence de la demande.

II. Demandes de rattachement au laboratoire de M. Antoine Delblond et de M. Olivier Ménard

Après avis donné par les deux rapporteurs désignés conformément au règlement intérieur dans son article 3.4, Il est procédé au vote sur le rattachement à l'unité à titre principal de :

- M. Antoine Delblond (vote à la majorité absolue des présents)
- M. Olivier Ménard (vote à l'unanimité des présents)

III. Demandes de rattachement du laboratoire à la section 40 du CNRS (Politique, pouvoir, organisation)

Après discussion reprenant les éléments déjà évoqués dans le compte du Conseil de laboratoire du 30 janvier 2014, il est rappelé qu'il s'agit de demander, en plus du rattachement à la section 36 du CNRS (Sociologie et sciences du droit), un autre rattachement justifié par la présence et le dynamisme des collègues politistes au sein de l'unité. Il décide de procéder à un vote sur la question. Le Conseil se prononce en faveur de la formulation au CNRS d'une demande de rattachement à la section 40 (unanimité moins une voix).

IV. Autres points abordés lors du Conseil de laboratoire

Ont été aussi évoqués brièvement lors du Conseil :

- les mouvements de personnel (arrivée prochaine à compter de mi-septembre de Mme Anne-Claire Covain, administratrice de l'unité) ;
- l'initiative des doctorants, de l'organisation à la rentrée 2016 d'un colloque soutenu par le laboratoire qui pourrait être sur le thème de la prévention ;
- la visite au début de l'année 2016 des collègues dans le cadre de l'évaluation HCERS ;
- le réaménagement de l'espace documentaire ;
- le projets de vie sociale, dont la réunion de la Gournerie du 17 décembre 2015.

RAFAEL ENCINAS DE MUNAGORRI

DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL

Unité de Recherche CNRS

FACULTÉ DE DROIT

Chemin de la Gensive du Tertre

BP 81307 - 44313 NANTES Cedex 3

Tél. 02 40 14 15 97 - Fax 02 40 14 15 95